



CCCPS / 2023 / DE096
5.2 Fonctionnement des assemblées

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 25 mai 2023, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Boris TRANSINNE ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Agnès FOUILLEUX à Denis BENOIT ; René-Pierre HALTER à Dominique MARCON ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Catherine MERIEAU à Rodène BODIN-CASALIS ; Franck MONGE à Jean Louis BAUDOUIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Nicolas SIZARET ; Patricia PUC à Muriel LORENZETTI ; Arnaud VANNIER à Jean Philippe ROCHE.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Sarah DUVAUCHELLE ; Thierry GUILLOUD et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Gilles MAGNON

Désignation des membres de deux commissions thématiques supplémentaires : "économie circulaire" et "agriculture - alimentation"

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Par délibération DE2023/095 en date du 25 mai 2023, le conseil communautaire a procédé à la création de 2 nouvelles commissions thématiques :

- Commission Economie circulaire,
- Commission Agriculture – Alimentation.

Pour rappel, ces deux commissions viennent compléter les huit commissions thématiques existantes qui ont été créées par délibération n°2020-059 du conseil communautaire en date du 3 septembre 2020.

Il convient désormais de désigner les membres des deux commissions susmentionnées.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- Lors de leur première réunion, ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté de communes devront désigner en leur sein un vice-président.
- la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ;

Par ailleurs, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président.

Enfin, en application de l'article L 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales, un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle. Dans ce cas, les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de désigner les membres des commissions "Economie circulaire" et "Agriculture-alimentation" et d'autoriser le Président à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1 et L 5211-40-1 ;

VU la délibération DE2020/DE059 en date du 3 septembre 2022 créant 8 commissions thématiques et la délibération DE2023/095 en date du 25 mai 2023 créant 2 commissions thématiques supplémentaires ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 12 mai 2023.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire après avoir débattu :

- 1) à l'unanimité, procède au vote à mains levées pour la désignation des élus de la commission « Economie Circulaire » et de la commission « Agriculture – Alimentation »,
- 2) désigne les élus suivants au sein des deux commissions thématiques :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- Commission Economie Circulaire

Mme Rodéne BODIN CASALIS

Mme Audrey CORNEILLE

Mme Agnès FOUILLEUX

M. Caryl FRAUD

M. Philippe HUYGHE

Mme Stéphanie KARCHER

Mme Dominique MARCON

Mme Morgane PEYRACHE

M. Jean Pierre POINT

M. Jean Philippe ROCHE

M. Nicolas SIZARET

M. Boris TRANSINNE

- Commission Agriculture – Alimentation

Mme Ruth AZAÏS

Mme Rodéne BODIN CASALIS

Mme Agnès FOUILLEUX

M. Philippe HUYGHE

M. Christophe LEMERCIER

Mme Dominique MARCON

Mme Hélène PELAEZ BACHELIER

- 3) autorise le Président à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Gilles MAGNON
Secrétaire de séance

Le 25/05/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

